

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 25 /2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le trois septembre deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Ludovic Batteur, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Maryline Trichard, Mirabelle Rousset-Charensol

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 août 2024

OBJET : Avenants au service de télétransmission des actes de la commune

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2055-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L3131-1 et L 4141-1 ;

Monsieur Le Maire rappelle que la commune avait conclu une convention avec la Préfecture du Rhône pour la télétransmission des arrêtés du maire et des délibérations du conseil municipal sur la plateforme OK ACTES en 2009. Aujourd'hui, cette plateforme permet de transmettre de manière électronique l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité. Monsieur Le Maire propose donc de conclure un avenant pour inclure les documents budgétaires, la commande publique et l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- décide de procéder à la télétransmission de l'ensemble des actes soumis au contrôle de légalité
- donne son accord pour que Monsieur Le Maire engage toutes les démarches y afférentes
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 05/09/2024 Date de publication sur le site Internet : 05/09/2024
--